



## Elevage des cervidés : une alternative intéressante ? 1<sup>er</sup> module FSIP

La détention de cervidés, considérés comme des animaux sauvages, requiert une autorisation du vétérinaire cantonal. Les futur-e-s éleveur-euse-s doivent suivre une formation : six modules théoriques de cours avec des visites d'élevage et un mentorat (stage de 360 heures auprès d'un éleveur d'expérience). La formation FISP-cervidés est mise sur pied par AGRIDEA, le Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants et l'Association suisse des éleveurs de cervidés. Les modules 1 à 6 ainsi que l'examen écrit auront lieu en 2025 et 2026 à condition de réunir suffisamment de participant-e-s.

**Date :** Vendredi 19 septembre 2025

**Lieu :** Restaurant  
[Zum brennenden Herz, im Dorf 24, 1718 Rechthalten \(FR\)](#)

**Responsables :** Pascal Python, AGRIDEA ([pascal.python@agridea.ch](mailto:pascal.python@agridea.ch))

**N° du cours :** 25.335 A

- Objectifs :**
- Exigences de formation pour l'obtention de l'attestation FSIP.
  - Importance des élevages de cervidés en Suisse.
  - Considérations pratiques de la conduite d'un élevage.
  - Autorisations (bâtiments, clôture, détention et l'abattage) avant de démarrer.
  - Maladies des cervidés en enclos : prévention et traitements.

**Public :** Eleveur-euse-s de cervidés et toute personne intéressée.

**Remarque :** Ce cours (module 1) est partie constituante de la formation spécifique et indépendante de la profession (FSIP) pour les éleveurs de cervidés. La participation aux 6 journées théoriques (6 modules), la réussite de l'examen écrit, et le mentorat (stage pratique chez un éleveur expérimenté) sont les trois conditions pour l'attestation FSIP et donc pour l'obtention de l'autorisation cantonale de détention d'animaux sauvages. Cette formation est organisée par AGRIDEA, le Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants (SSPR) section cervidés et l'association suisse des éleveurs de cervidés.

## Vendredi 19 septembre 2025

<b>Dès 8h30</b>	<b>Accueil, café, croissants</b>
<b>9h00</b>	<b>Introduction à la formation FSIP</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tour de table des participant-e-s.</li><li>• Exigences pour l'obtention de l'attestation et déroulement de la formation.</li></ul> <i>Pascal Python, AGRIDEA</i>
<b>9h30</b>	<b>Elevage des cervidés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Branche de production de niche : importance en Suisse.</li><li>• Conduite d'un élevage : considérations pratiques.</li><li>• Questions.</li></ul> <i>Pascal Python, AGRIDEA ; Nicola Dänzer, membre du comité de l'ASEC / éleveur de daims nicola@optimix.ch</i>
<b>10h30</b>	<b>Pause</b>
<b>10h45</b>	<b>Quelles autorisations resp. clarifications doivent être absolument réglées resp. décidées avant l'achat des animaux ?</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Règle de l'aménagement du territoire pour la détention de cervidés hors zone à bâtir.</li><li>• Permis de construire pour les bâtiments (abris) et les clôtures : quels sont les aspects importants lors de la demande de construire ?</li></ul> <i>Vincent Pitteloud, Service du développement territorial (SDT) du canton de Vaud, Constructions hors des zones à bâtir, vincent.pitteloud@vd.ch</i>
<b>11h30</b>	<b>Autorisation de détention d'animaux sauvages et abattage – Quelles sont les règles à respecter ?</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Questions.</li></ul> <i>Dr Jeannette Muntwyler, Service de la sécurité alimentaires et vétérinaires SAAV, Protection des animaux, jeannette.muntwyler@fr.ch</i>
<b>12h15</b>	<b>Repas de midi</b>
<b>13h45</b>	<b>Aspects sanitaires des cervidés en enclos</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Quelles sont les maladies les plus importantes et où les éleveurs trouvent-ils de l'aide en cas d'urgence ?</li><li>• Questions.</li></ul> <i>Nadja Blaser, vétérinaire au SSPR et éleveuse de cerfs</i>
<b>14h30</b>	<b>Déplacement en véhicules sur l'exploitation Gugler</b>
<b>14h45</b>	<b>Visite de l'élevage des daims de Heinrich Gugler</b> <i>Heinrich Gugler, éleveur de cerfs, mentor, Schlossweid 215, 1718 Rechthalten, heinrich.gugler@bluewin.ch</i>
<b>16h00</b>	<b>Conclusions et évaluation</b> <i>Pascal Python, AGRIDEA</i>
<b>16h15</b>	<b>Fin de la journée</b>

## Informations pratiques

### Tarif du cours

**Membres du SSPR et de l'ASEC :  
CHF 250.–/module**

**Membres du SSPR ou de l'ASEC :  
CHF 300.–/module**

**Autres participant-e-s :  
CHF 350.–/module**

**Examen final :  
CHF 180.–/examen final**

### Comprises dans le forfait

Les vacances (café, pause, repas de midi avec une boisson non alcoolisée, location de salle et matériel, transport éventuel) se montent à CHF 50.–.

### Informations sur les avantages et prestations à devenir membre du SSPR, de l'ASEC, et formulaires d'adhésion

- **SSPR**: [informations](#), [formulaire d'adhésion](#) (détenteur n'ayant pas encore d'animaux, il est possible de devenir membre actif en inscrivant 1 comme nombre d'animaux)
- **ASEC** : [informations](#), (devenir membre actif ou passif = sans cervidés)

**Une facture** vous sera envoyée après chaque module.

### Inscription

[25.335 A](#)

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales. Vous pouvez les consulter sur [www.agridea.ch/termes-et-conditions](http://www.agridea.ch/termes-et-conditions)

### Délai d'inscription

Vendredi 12 septembre 2025

### Informations

+41 (0)21 619 44 06  
[cours@agridea.ch](mailto:cours@agridea.ch)

### Désistement :

Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'à une semaine avant le début du cours. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 100.– sera perçue pour les frais administratifs. D'autre part, une participation sera facturée en fonction de la débite demandée par les lieux d'accueil. Sans excuse ou pour une participation partielle, même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux inscriptions.